

DEKRA INDUSTRIAL SAS

Ismet UCLER

immeuble aurélien
29 avenue champollion
31100 TOULOUSE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-012274-01	Date d'émission de rapport : 06/03/2026 22:13	Page1/4
Dossier N° : 26K006809	Date de réception : 03/03/2026	Date d'analyse : 05/03/2026
Référence dossier Client:AMITRAV-E8841032-2601		
36 Rue des Trente Six Ponts - 31400 TOULOUSE		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) - Plafond, Calorifugeage noir	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreux) ; matériau de type mousse (bleu)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
002	P002 - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés - Plafond, Plafond	Matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage	Matériau de type mousse (noir) (fibreux)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage	Matériau de type mousse (noir)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	P005 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures , CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-012274-01

Date d'émission de rapport : 06/03/2026 22:13

Page 2/4

Dossier N° : 26K006809

Date de réception : 03/03/2026

Date d'analyse : 05/03/2026

Référence dossier Client:AMITRAV-E8841032-2601

36 Rue des Trente Six Ponts - 31400 TOULOUSE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau de type mousse (bleu)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
006	P006 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau de type mousse (bleu)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
007 (1)	P007 - poussière - Plafond, Sur faux-Plafond	Matériau de type poussières sur lingettes	MET / UGT2	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008 (1)	P008 - poussière - Plafond, Sur faux-Plafond	Matériau de type poussières sur lingettes	MET / UGT2	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009 (1)	P009 - poussière - Plafond, Sur faux-Plafond	Matériau de type poussières sur lingettes	MET / UGT2	1 / 2	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	P010 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>

S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5840

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-012274-01	Date d'émission de rapport : 06/03/2026 22:13	Page3/4
Dossier N° : 26K006809	Date de réception : 03/03/2026	Date d'analyse : 05/03/2026
Référence dossier Client:AMITRAV-E8841032-2601		
36 Rue des Trente Six Ponts - 31400 TOULOUSE		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type mousse (noir)(i)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage	Matériau de type mousse (noir)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012 - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés - Plafond, Plafond	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	P013 - Calorifugeages, Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage bitumineux	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (jaune)	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014	P014 - Calorifugeages - Plafond, Calorifugeage bitumineux	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau de type mousse (jaune) en traces	MET * / UGT2	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-012274-01

Date d'émission de rapport : 06/03/2026 22:13

Page4/4

Dossier N° : 26K006809

Date de réception : 03/03/2026

Date d'analyse : 05/03/2026

Référence dossier Client:AMITRAV-E8841032-2601

36 Rue des Trente Six Ponts - 31400 TOULOUSE

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Les prélèvements surfaciques (notamment par lingettes) ne sont pas prévus dans la liste des essais accrédités mentionnés dans l'arrêté du 1er octobre 2019. Les essais d'identification de fibres d'amiante sur des prélèvements surfaciques peuvent servir de comparatif mais ils ne peuvent se substituer aux essais réglementaires définis en matière de contrôles d'empoussièrément d'amiante.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), , Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva FEDELE

Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

4 Chemin des Maures ,CS 60134

33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

